

S'IL VOUS PLAÎT, ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

## FORMULAIRE D'ADHÉSION AU CERCLE DE L'AMITIÉ

- Adhésion  
 Renouvellement

Frais d'adhésion: (Cocher la catégorie qui vous convient — voir verso)

- Membre étudiant de moins de 18 ans : 5 \$  
 Membre de soutien : 50\$  
 Membre individuel : 20\$  
 Membre famille : 28\$

### Demandeur:

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

### Conjoint(e):

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

### Enfant(s):

Nom et prénom	Date de naissance
_____	J M A
_____	J M A
_____	J M A

### Adresse:

\_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

### Téléphone:

Domicile \_\_\_\_\_ Bureau \_\_\_\_\_  
( ) ( )

### Courrier électronique:

Seriez-vous intéressé à participer comme bénévole au sein de notre organisation et aider lors d'une activité du Cercle de l'Amitié?

- OUI  NON

**Le Cercle de l'Amitié**  
1780, boulevard Meadowvale  
Mississauga (Ontario)  
L5N 7K8



**Le Cercle de l'Amitié**  
Téléphone : (905) 542-1844  
Télécopieur: (905) 542-8896  
Téléphone (Bram.) : (905) 456-0606

25, rue Laurelcrest  
Brampton (Ontario)  
L6S 4C4

Courriel : [info@cercleamitie.ca](mailto:info@cercleamitie.ca)  
Site web: [www.cercleamitie.ca](http://www.cercleamitie.ca)

## Extrait des statuts et règlements du Cercle de l'Amitié

### ARTICLE 3 : MEMBRES

#### 3.1 Catégories de membres

- 3.1.1 Les membres individuels
- 3.1.2 Les membres-famille
- 3.1.3 Les membres à vie
- 3.1.4 Les membres de soutien
- 3.1.5 Les membres étudiants

3.1.1 Est membre régulier toute personne de langue française âgée de 18 ans et plus remplissant les conditions d'admission prévues à l'article 3.2. Les membres qui étaient membres du Cercle avant l'adoption des nouveaux statuts et règlements peuvent maintenir leur statut de membres réguliers peu importe leur condition.

3.1.2 Est membre-famille toute cellule familiale composée de un ou deux adultes avec enfant(s) de moins de 18 ans et remplissant les conditions d'admission prévues à l'article 3.2

3.1.3 Est membre à vie toute personne qui a fait une contribution exceptionnelle au Cercle ou à la cause des francophones de la région de Peel.

Pour qu'une personne devienne membre à vie, il faut qu'une proposition en ce sens soit adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration et par une majorité simple des membres réunis en assemblée générale annuelle.

3.1.4 Est membre de soutien tout regroupement ou organisme francophone dont les buts sont compatibles avec la mission du Cercle et remplissant les conditions d'admission prévues à l'article 3.2.

3.1.5 Est membre étudiant toute personne de moins de 18 ans dont les parents ne sont pas membres qui est aux études.

#### 3.2 Conditions d'admission

3.2.1 Régler sa cotisation selon les modalités prescrites par le conseil d'administration;

3.2.2 adhérer à la mission et aux objectifs du Cercle;

3.2.3 s'engager à respecter les statuts et règlements du Cercle;

3.2.4 les demandes d'admission doivent être approuvées par le conseil d'administration.

#### 3.3 Démission, suspension ou destitution

3.3.1 Tout membre qui ne s'acquitte pas des frais d'adhésion selon la procédure et les délais adoptés par le conseil d'administration perd son droit d'être membre du Cercle

3.3.2 Le conseil d'administration pourra, par décision majoritaire, suspendre ou destituer un membre qui ne souscrit plus aux conditions telles que prévues à l'article 3.2 des présents statuts et règlements.

3.3.3 Un membre suspendu a droit d'en appeler de la décision prise à son égard à l'assemblée générale annuelle.